

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **GEMAPI** – Engagement à la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant des 4 vallées

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par courrier du 29 novembre 2018, le syndicat rivières des 4 vallées, devenu Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) depuis le 1^{er} janvier 2019, a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de candidature à la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant des 4 vallées.

Ce projet signe l'aboutissement d'un travail collectif et concerté engagé depuis plusieurs années par le SIRRA et ses collectivités membres, directement concernées par le risque inondation sur leur territoire. L'engagement des collectivités a permis l'élaboration commune d'une stratégie et d'un programme d'actions de prévention des inondations afin de bénéficier notamment du soutien financier de l'Etat.

Le dossier de candidature au PAPI d'intention propose un programme composé de 37 actions sur le territoire des 4 vallées, décliné en 5 axes, conformément au cahier des charges PAPI 3 élaboré par les services de l'Etat :

- AXE 0 : Pilotage de la démarche PAPI

- AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- AXE 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise
- AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Ce programme d'action vise à la mise en œuvre d'études et de plans stratégiques spécifiques à chacune des composantes de la gestion globale des risques d'inondation (aléa, vulnérabilité, prévision des crues, alerte et gestion de crise). Il permet de bénéficier de financement par l'Etat à hauteur de 40 à 50% des coûts et par le Département de l'Isère via ses aides à la prévention des inondations.

Il a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 9 octobre 2018 dont la collectivité est partie prenante.

Validé techniquement et financièrement suite à la concertation préalable, le dossier de candidature au PAPI d'intention sera examiné pour labellisation par la commission d'agrément de bassin le 29 mars 2019.

Dans ce cadre, il est demandé par l'Etat la signature d'une lettre d'intention formalisant la volonté de la collectivité de participer et d'apporter son soutien à la démarche PAPI.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération en vigueur,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

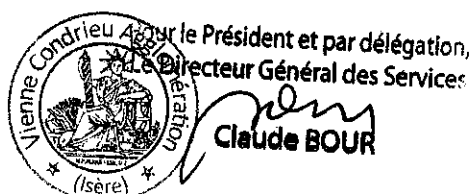
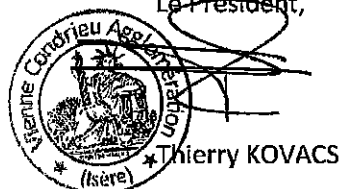
CONFIRME son engagement à la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant des 4 vallées.

S'ENGAGE à participer activement à la mise en œuvre du PAPI d'intention par la nomination d'un représentant au sein des instances de pilotage et de suivi des actions dédiées.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la lettre d'intention et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019
 Le Président certifie que la présente délibération
 a été reçue par la Sous-Préfecture le **28 MARS 2019**
 et a été publiée le **28 MARS 2019**

Pour extrait certifié conforme
 Le Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat